

Le président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 JUIN 2004.

Lors de la réunion du 2 Juin 2004, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelles Saisines

Projet de liaison entre Grenoble et Sisteron.

La Commission nationale du débat public, saisie par M. le Ministre, de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de ce projet, a décidé qu'il devait faire l'objet d'un débat public qu'elle organisera elle même.

Il est rappelé que, saisie d'un projet de liaison autoroutière Grenoble-Sisteron (A51), la CNDP avait considéré lors de sa séance du 3 Mars 2004 qu'il lui était impossible de prendre position en raison du manque de cohérence entre ce projet et les dispositions figurant dans les schémas multimodaux de services collectifs de transport.

Le Ministre de l'Équipement a saisi début Mai la CNDP d'un nouveau dossier qui présente les objectifs du projet de liaison Grenoble-Sisteron et les principales solutions étudiées en précisant :

- que l'expression de la préférence gouvernementale pour l'achèvement de l'A51 ne saurait préjuger des enseignements d'une concertation avec le public dont les termes doivent rester ouverts,
- qu'il reviendra au Gouvernement, à la lumière des résultats de cette concertation, de prendre les décisions qu'il jugera appropriées et, si nécessaire, d'en tirer les conséquences quant à la mise en cohérence des documents de planification.

Dans ce nouveau dossier, ce sont les différentes solutions de liaison entre Grenoble et Sisteron (l'aménagement des routes existantes, les solutions autoroutières par Lus la Croix-Haute, la solution autoroutière passant par l'Est de Gap) qui constituent le projet soumis à la CNDP ; il n'y a donc plus d'incompatibilité avec les schémas multimodaux de services collectifs de transport.

D'autre part, les autres arguments relevés par la CNDP en Mars (importance du projet, de ses enjeux et de ses impacts sur l'aménagement du territoire ou plus encore sur l'environnement) conservent toute leur valeur.

Il est donc nécessaire de mener un débat public sur ce projet et la CNDP l'organisera elle-même ; elle en confiera l'animation à une commission particulière.

II – Éthique et déontologie des membres des commissions particulières du débat public.

La Commission a adopté un document intitulé "éthique et déontologie des membres des commissions particulières du débat public" de nature à garantir aux yeux du public, l'indépendance, la neutralité et l'engagement personnel au service du débat public de ceux qui ont en charge de l'animer localement.

En effet, lorsque la CNDP décide d'organiser elle-même un débat public et en confie l'animation à une commission particulière, celle-ci applique un certain nombre de règles qui fondent la confiance du public et sont ainsi des facteurs essentiels de bon déroulement du débat.

Au cours de l'année écoulée, certaines de ces commissions ont formalisé ces règles dans des textes aux contenus généralement voisins mais aux formes variables et aux intitulés divers.

Il est donc apparu opportun que ce document ne soit pas laissé à l'initiative de chaque commission particulière mais soit adopté par la Commission nationale, ce qui ne lui donnera que plus de poids.

Ensuite, dans chaque débat public, la commission particulière l'adoptera, tous ses membres s'engageant à le respecter ; elle le fera connaître et en explicitera les dispositions au public participant au débat.

III – Débat décidés.

- Projet ITER : M. Legrand, Président de la Commission particulière, indique que la décision internationale n'est toujours pas intervenue et que rien ne permet de faire une hypothèse sur sa date ; la commission particulière n'a pas non plus reçu de projet de dossier de la part du CEA.

- Projet FOS 2 XL : en l'absence de M. Georges Mercadal, Président de la commission particulière, M. Yves Mansillon précise que, après les réunions de lancement qui se sont tenues les 11 et 12 Mai, le débat se prolonge maintenant par les "tables rondes" thématiques ; la réunion de clôture se tiendra le 24 juin prochain.
- Projets de route et de transport en commun en site propre à la Réunion : M. MANSILLON donne connaissance de la lettre conjointe qu'il a reçue du Président du Conseil Régional et du Directeur départemental de l'Équipement et qui indique l'avancement de la préparation du débat public. Le dossier support du débat est en cours de mise au point et devrait pouvoir être transmis à la CNDP avec des propositions pour le calendrier et l'organisation du débat public vers la mi-juin. Cela permettrait à la CNDP d'arrêter les modalités du débat lors de sa séance du 7 juillet.
- Projet d'aménagement routier entre Caen et Flers : le débat public a été engagé dans de bonnes conditions avec les réunions publiques de Caen et Flers les 10 et 14 Mai ; les réunions thématiques commenceront le 3 juin.
- LGV PACA : M. MARZOLF fait état de ses premiers contacts préparatoires à l'organisation du débat. Sur sa proposition, la Commission nationale nomme comme membres de la commission particulière Mme CANIS-MILETTO, M. Olivier KLEIN et M. Alain OHREL. Cette proposition sera complétée lors d'une prochaine réunion.
- Projet "Georges BESSE II" d'AREVA : M. GOSSELIN fait état de la première réunion de travail tenue avec AREVA ; la Commission devrait vraisemblablement pouvoir examiner le dossier et les propositions d'organisation du débat public confié au maître d'ouvrage lors de sa séance de Juillet.

IV – Enfin la Commission nationale a pris connaissance de la décision du maître d'ouvrage RFF sur la poursuite du projet CDG Express et l'étude des solutions envisagées au cours du débat. Elle a noté avec satisfaction que cette décision et son exposé des motifs se réfèrent à plusieurs reprises aux contributions et avis exprimés pendant le débat public et que RFF salue les "enrichissements" qu'ils ont apportés à l'élaboration du projet.

Yves MANSILLON